

SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

Une rencontre inédite autour du dossier Leclerc

Pour la première fois, les riverains, les élus de la commune et le patron de l'hypermarché se sont réunis le 24 avril.

RAPPEL DES FAITS

- **20 novembre 2017** : modification du plan local d'urbanisme au conseil municipal ouvrant l'extension du centre commercial Leclerc.
- **8 décembre 2017** : inquiets des conséquences du projet sur la circulation automobile et l'environnement, des riverains créent une association et déposent un recours au tribunal administratif quelques semaines plus tard.
- **14 mars** : le tribunal administratif de Châlons retoque la modification du PLU. Tout est à refaire.

tants de l'association de riverains comptant plus de 420 adhérents. Une discussion qui s'est déroulée durant plus de deux heures en salle Deterre-Chevalier dans une ambiance « tendue, froide et souvent chaotique », selon les riverains. Le dialogue a néanmoins le mérite d'exister, quelques semaines après la décision du tribunal administratif de Châlons qui a donné raison aux habitants et imposé aux élus patrociniés de voter à nouveau la modification du plan local d'urbanisme. Un élément indispensable à Laurent Le Hen s'il veut poursuivre son projet.

Les riverains menacent d'attaquer à nouveau au tribunal si leurs demandes ne sont pas satisfaites.

Alimentant la petite assemblée de diapositives, le chef d'entreprise est revenu dans un premier temps sur les grandes lignes (déjà connues) sans toutefois entrer

dans les détails. À savoir : le maintien de la surface commerciale (27 453 m²), l'augmentation de la surface des bâtiments (+ 14 041 m²) pour les réserves et laboratoires, l'augmentation des surfaces de parking (+ 8 819 m²) pour offrir 2 130 places de stationnement contre 1 598 aujourd'hui, et enfin, l'extension des surfaces d'espaces verts couvrant la moitié de l'emprise totale du projet, soit environ 15 hectares sur 30. Les riverains ont soumis plusieurs revendications aux 14 élus présents ce soir-là. Ils demandent la tenue d'une réunion d'information publique avant la réunion du conseil qui délibérera à nouveau sur la modification du PLU. Ils veulent que soient inscrits dans le document d'urbanisme les éléments apportés par Laurent Le Hen (superficies, typologies, etc.) et, en même temps, permettre à ce dernier de conduire son projet. Une demande qui contredit au passage l'image d'opposants à Leclerc qui leur colle à la peau malgré eux. Enfin, ils ont rappelé leur détermination totale : « Si M^{me} le maire déci-



L'extension du centre commercial Leclerc prévoit la même surface commerciale mais plus de place pour les réserves, laboratoires et le stationnement.

dit de représenter le même projet de délibération qu'en 2017, l'association de riverains attaquera à nouveau devant le tribunal administratif, de même qu'elle attaquera le permis de construire. » Crispée, Colette Rota a considéré la proposition

comme « une menace inacceptable » dans un premier temps, avant d'indiquer, qu'elle allait « prendre le temps d'y réfléchir » ! Malgré nos relances, Laurent Le Hen et Colette Rota n'ont pas répondu à nos sollicitations. ■ FRANCK DE BRITO